



Département du territoire
et de l'environnement

Cheffe du Département

Place du Château 1
1014 Lausanne

OFEV
Monsieur Gérard Poffet
Sous-Directeur
3003 Berne

Réf. : JDQOJMZR/mnn

Lausanne, le 7 OCT. 2014

Audition relative à une modification de l'ordonnance fédérale du 26 août 1998 sur l'assainissement des sites pollués (Osites)

Monsieur le Sous-directeur, *cher monsieur*

Je donne suite à votre demande d'audition relative à une modification de l'ordonnance fédérale du 26 août 1998 sur l'assainissement des sites pollués (Osites).

Vous proposez de réduire la valeur d'assainissement pour le mercure, pour la faire passer de 5mg/kg actuellement à 2 mg/kg. Les récentes découvertes de quantités importantes de mercure dans les sols valaisans et en particulier dans des sites sur lesquels s'ébattent des enfants, ont motivé cette proposition de réduction.

J'approuve sans réserve cette modification de valeur, qui, allant dans le sens d'une diminution des risques de contamination des enfants par ce métal toxique, est bienvenue.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Jacqueline de Quattro

Conseillère d'Etat